

05 juil 2012 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2012

Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2012 relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Il a en outre approuvé l'engagement de crédits pour :

- quatre dossiers relatifs à la Régie des bâtiments,
- le développement de la plateforme de *web content management* pour les sites portails fédéraux et d'autres sites web des services publics fédéraux,
- l'avenant à la convention avec le SAMU social concernant la prolongation de 400 places temporaires pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012,
- l'avenant à la convention avec la Croix-Rouge de Belgique concernant la prolongation de 2.445 places temporaires pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012,
- un subside à l'asbl Linc pour l'organisation de la semaine numérique,
- un subside à la 11e Rencontre européenne "Personnes en situation de pauvreté".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>